

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été modifié à partir du 28 Juin 1880.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	4 h. 39 <sup>m</sup> »	2 h. 58 <sup>m</sup> soir.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »	11 » 7 » »	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h. 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	2 » 58 <sup>m</sup> soir.	—	—

**Train de marchandises facultatif :** (Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

**Train de foire :** (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 26 Juin.

Le rôle piteux joué par le ministère depuis son avènement, est l'objet des critiques et des risées de toute la presse française et étrangère.

Ce ministère, dit le *Parlement*, n'a pu réaliser aucun des articles du programme qu'il avait proclamé en s'établissant. Il n'a obtenu le vote d'aucune loi importante; il n'a pris aucune mesure féconde; il n'a même pas creusé un de ces canaux, ni construit un de ces chemins de fer sur lesquels il semblait vouloir concentrer toute son activité; il n'a fait que des épurations administratives qui lui étaient imposées, personne ne l'ignore, et dont l'exécution seule était laissée à sa charge. Il manquait une dernière et éclatante démonstration de son impuissance; nous l'avons eue. Pour faire triompher l'amnistie arrachée à sa faiblesse, il a fallu que les fictions constitutionnelles disparussent et que le véritable chef du gouvernement prit ouvertement, en plein théâtre, à la tribune, la place qu'il laisse occuper d'ordinaire par des personnages dont il dicte les paroles et règle les mouvements.

Nous sommes convaincus que malgré toute son éloquence, notre compatriote cadurcien ne s'est pas grandi en intervenant comme il l'a fait. Il a annulé le ministère, mais il a pris ou visé une situation qui va soulever contre lui les animosités les plus vives. Au lieu de réagir contre les électeurs de Trinquet, il leur fait des concessions; mais il peut être sûr que son discours, quelque avancé qu'il soit, ne les lui ramènera pas. Entre les républicains conservateurs déshantés et les communards menaçants, M. Gambetta prend un rôle plus que difficile.

On se demande quelle influence le discours de M. Gambetta, si puissant à la Chambre, exercera définitivement au Sénat.

Au Palais-Bourbon, tout a été fini en une seule séance : rapport, discussion, vote. Au Luxembourg, la chose est plus lente et plus laborieuse. L'urgence n'a été ni demandée, ni prononcée. On agit avec maturité, comme il convient à une assemblée qui n'a d'autre raison d'être que de remplir, dans toutes les grandes et graves questions, un rôle modérateur et pondérateur.

La *Liberté* et la plupart des feuilles parisiennes, paraissent croire que cette lenteur provient de l'amnistie. Ils s'appuient principalement sur l'opinion du *Journal des Débats* qui avait ouvert et mené contre l'amnistie une campagne ardente, mais qui, aujourd'hui que la loi est votée par la Chambre, se résigne mélancoliquement et conseille au Sénat de ne pas engager un conflit dont les conséquences pourraient être fort graves.

D'après la *Liberté*, un grand parti, qui aurait le courage de ses opinions avec le sentiment

de sa mission sociale et de sa responsabilité, se mettrait au-dessus de ses considérations pour n'envisager que le bien de l'Etat et le salut de la République; mais il y a dans tous les justes-milieux de tous les temps et de tous les régimes, « un parti de la mort-dans-l'âme, » qui cède avec une tristesse infinie, avec un regret mortel, et qui ouvre lui-même, en gémissant, les digues par où se précipitent les torrents révolutionnaires. La *Liberté* craint fort qu'il n'en soit ainsi cette fois encore. Mais tout nous fait espérer, au contraire qu'elle se trompe. Il suffit de lire la *Republique française* pour voir que le ministère est très inquiet.

Sommes-nous bien éveillés, dit le *Français*. Avons-nous bien lu le *Journal officiel*? Parmi ceux qui ont voté lundi l'amnistie plénière, et qui ont repoussé l'amendement restrictif de M. Marcel Barthe, en tête, — le huitième par ordre alphabétique, — nous voyons M. Andrieux. M. Andrieux, le 20 février 1879, pour combattre une demande d'amnistie plénière, indiquait quels hommes bénéficieraient de cette amnistie. Elle profiterait, disait-il, « à des gens turés qui sont le fléau de nos grandes villes, à des hommes qui vivent d'immoralité, de rapines et de vols... à des individus qui ont des dossiers judiciaires et dont quelques-uns ont subi jusqu'à vingt-quatre condamnations... prononcées pour faits de vols, de mendicité, de vagabondage, d'escroquerie, d'attentats aux mœurs;... à des gens coupables des crimes les plus abominables qu'on puisse rencontrer dans aucune page de notre histoire... à des hommes condamnés à raison de crimes particulièrement infâmes. »

Le caractère de ces scélérats était tel que, loin de les rappeler du bagne, M. Andrieux manifestait l'intention de présenter un projet qui écartât leurs semblables des grandes villes.

Et c'est après avoir tenu ce langage il y a un an, que M. Andrieux a voté l'amnistie plénière et entière.

Notez que M. Andrieux ne passe pas pour le plus posillanime des républicains : il a renom d'une certaine fermeté. Que faut-il donc penser des autres si les hommes réputés courageux font à ce point preuve de faiblesse et cèdent si honteusement à la peur des radicaux?

Si le Sénat n'y met pas bon ordre, ils vont donc rentrer, s'écrie le *Français* dans un autre article, les assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas, les massacreurs du boulevard d'Italie, de la Roquette et de la rue Haxo. Ils vont rentrer les incendiaires des Tuileries, du Ministère des finances, du Conseil d'Etat. Ils vont rentrer les scélérats qui violaient des enfants, volaient, pillaient, sous prétexte de politique. Ils vont rentrer ceux qui, depuis neuf ans, n'ont cessé d'insulter ceux qu'ils n'avaient pu massacrer et de réclamer vengeance de ceux qui les avaient chassés. Ils vont rentrer le front haut; ils vont rentrer sans avoir demandé ni grâce ni pardon; ils vont rentrer fiers, glorieux et menaçants; ils vont rentrer ceux qui avaient fui les poches pléines et les mains teintes de sang; ils jouiront de tous les droits, ils seront électeurs, ils poursuivront librement leur vengeance, rechercheront les juges qui les ont

jugés, les témoins qui auront déposé contre eux et leurs victimes mêmes si la première fois ils ne les ont pas achevés. Et cela se verra non seulement à Paris, mais dans toutes les villes, sur tous les points de la France. Ah! nous ne serions pas Français si un tel spectacle ne nous couvrirait pas de honte.

Nous avons mentionné, d'après un journal de Paris, l'intéressante statistique de la situation des individus non encore amnistiés.

Il résulte de ce travail qu'un certain nombre de membres de la Commune ont encouru des condamnations pour vol, escroquerie, banqueroute frauduleuse, etc.

Parmi les soldats de la Commune exclus jusqu'à ce jour de l'amnistie :

Condamnés pour vol.....	309
Faux monnayeurs.....	4
Condamnés pour attentats à la pudeur.....	21
Condamnés pour blessures volontaires ayant occasionné la mort.....	16
Condamnés pour abus de confiance.....	53
Condamnés pour coups et blessures.....	48
Fausseurs.....	14
Total.....	435

## SENAT

Séance du 24 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport sur les pétitions relatives aux décrets du 29 mars.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier monte à la tribune.

Ce qu'il prétend prouver, c'est qu'en allant chercher des lois qui étaient comme des armes rouillées dans une caserne, on a manqué à des engagements pris depuis cinquante ans.

L'orateur veut en outre prouver que le gouvernement n'a pas le droit de forcer les pères de famille à mettre leurs enfants dans ses écoles.

On prétend que les lois visées par ces décrets existent.

L'orateur affirme avec énergie qu'elles n'existent pas.

Il n'est pas seul de son avis, il cite l'opinion des juriconsultes qui sont presque tous unanimes à le reconnaître.

Les décrets reportent la France à cinquante ans en arrière. (Applaudissements à gauche.)

La loi a continué à protéger les congrégations.

Il y a envers elles des engagements, et vous et elles, vous avez considéré comme abolies les lois que vous faites revivre.

En agissant ainsi vous êtes un gouvernement de parti.

Vous tarissez les sources du recrutement du clergé et le jour où vous aurez dispersé les congrégations, le personnel du clergé deviendra insuffisant.

Vous épuisez également le recrutement des professeurs. Et quels professeurs. Quelle résignation, des hommes qui se contentent de trente-cinq centimes par jour.

Vous éteignez encore la concurrence dont bénéficiait le père de famille.

Tous les anciens parlementaires, tous les anciens écrivains de la presse ont de tout temps proclamé la liberté de l'enseignement.

Lafayette, dans sa proclamation du 31 juillet 1830 au peuple de Paris, parle de la liberté de l'enseignement comme d'une des premières libertés des peuples civilisés.

L'orateur soulève un incident orageux en citant des paroles prononcées en 1869 au congrès de Lausanne, par le directeur actuel de l'enseignement primaire.

Le fonctionnaire avait dit alors que tout uniforme était mal vu; celui du prêtre comme celui du soldat, celui du magistrat comme celui du laquais. (Exclamations à droite.)

M. Jules Ferry dit que ces paroles sont empruntées à un compte rendu sans caractère sérieux.

M. d'Audiffret déclare qu'il a vu le directeur de l'enseignement primaire, que la forme était exagérée, mais que le fond était vrai.

De nouvelles exclamations éclatent à droite.

M. Ferry supplie M. Jules Simon de défendre ce fonctionnaire qu'il a décoré.

M. Demole rapporteur s'efforce de démontrer que les lois qu'on veut appliquer aux congrégations existent, et qu'elles n'ont pas été abrogées par la désobéissance.

M. le duc de Broglie, sans discuter la question juridique et en laissant ce soin aux tribunaux, a soutenu que les lois invoquées contre les congrégations étaient des lois mauvaises, arbitraires et inapplicables, et qu'il fallait les abroger.

Il a adjuré ses collègues, en terminant, de sauvegarder la dignité du Sénat, et a rappelé, au milieu des applaudissements de la droite, qu'une institution menacée dans son existence et sa dignité, ne s'est jamais sauvée par la faiblesse.

Après quelques observations de M. Tolain, qui a fulminé contre le 18 mai et le duc de Broglie, la suite de la discussion a été renvoyée au lendemain.

La *Republique française* est pleine d'injures contre M. le duc de Broglie, c'est naturel. Le *Journal des Débats*, au contraire, si hostile à cet ancien ministre est assez impartial pour faire un grand éloge de son discours. Il présente M. le duc de Broglie comme l'un des orateurs les plus illustres de notre siècle, et il termine par ces mots, en parlant de la séance de jeudi : « Il s'est surpassé ».

Séance du 25 juin.

M. de Freycinet combat les thèses exposées par MM. d'Audiffret-Pasquier et de Broglie. Le Président rappelle à l'ordre M. de Gavardie. Le système de M. de Freycinet consiste à dire que l'Etat doit défendre ses droits, comme si les droits de l'Etat étaient menacés en quoi que ce soit.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 juin.

DISCUSSION DU BUDGET DES CULTES.

M. Bernard Lavergne demande la séparation du ministère des cultes il ne voit pas pourquoi on a pu adjoindre les cultes soit à la justice, soit à l'instruction publique, soit à l'intérieur.

L'amendement de M. Bernard Lavergne est repoussé.

M. le comte Le Gonidec de Tressan développe un amendement tendant à rétablir au chapitre 3 les 5 000 francs retranchés depuis 1879 au traitement des archevêques et des évêques. Cet amendement est repoussé au scrutin par 296 voix contre 139.

M. Niel demande le rétablissement d'un crédit de 70,000 fr. pour les cardinaux, supprimé par la commission.

En faisant des suppressions semblables dit l'orateur, vous ne frappez pas ceux que vous voulez atteindre, mais les pauvres.

L'Etat a pris l'engagement moral de maintenir les crédits alloués.

M. Gaineau lui répond.

M. Fallières, sous secrétaire d'Etat dit que le gouvernement n'est pas d'accord avec la commission pour la suppression de 70,000 fr. dont on demande la suppression.

Cette suppression serait injuste; il y a utilité

politique à ce que le gouvernement de la France ait une influence au Concile.

Du reste cela résulte d'une convention avec le Saint-Siège, postérieure au Concordat.

L'orateur fait l'histoire de l'institution des cardinaux.

Les amendements de M. Niel sont repoussés.

M. de Labasselière développe un amendement demandant le rétablissement du chiffre de 215,000 pour les chapelains et pour l'église Sainte-Geneviève qui deviendrait sans cela un Panthéon païen.

L'amendement Labasselière est repoussé.

M. Bernard Lavergne développe un amendement tendant à ouvrir un crédit pour secourir les prêtres interdits pour cause d'opinions gallicanes.

Cet amendement est repoussé.

Le chapitre 7 est adopté.

L'amendement Bézilal demandant le rétablissement du crédit pour secours aux établissements religieux est combattu par M. Gataineau est repoussé.

Un amendement de M. Viette demandant une augmentation de crédit pour le culte israélite est adopté.

L'ensemble du budget des cultes est adopté.

Séance du 25 juin.

Discussion du budget de la guerre. Peu de membres présents.

Informations

Mercredi matin, M. de Froidefond des Farges, procureur de la République à Versailles, recevait communication des ordres du gouvernement relativement à la dispersion des jésuites.

M. de Froidefond des Farges fit appeler immédiatement ses deux substituts, M. Rudelle et M. de Royer. Il leur donna connaissance des prescriptions du gouvernement.

Le procureur de la République et ses collègues, après cet entretien, adressèrent leur démission au procureur général. Voici les trois lettres :

Versailles, le 23 juin 1880.

Monsieur le procureur général,

En réponse aux instructions que je viens de recevoir de vous, relativement à la dispersion des membres de la Compagnie de Jésus établis à Versailles, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ma conscience ne me permet pas de participer à des mesures que je réproûve.

Conséquemment, je vous prie, M. le procureur général, de vouloir bien adresser ma démission à M. le garde des sceaux.

Veuillez agréer, etc.

R. DE FROIDEFOND DES FARGES.

Procureur de la République près le tribunal civil de Versailles.

Versailles, le 23 juin 1880.

Monsieur le procureur général,

M. le procureur de la République me donne communication des ordres qu'il a reçus de vous à l'occasion de la mise à exécution des décrets du 29 mars dernier.

Je ne puis ni ne veux m'associer à des mesures qui blessent ma conscience.

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien faire parvenir ma démission à M. le garde des sceaux.

Veuillez agréer, etc.

TH. RUDELLE.

Substitut du procureur de la République près le tribunal civil de Versailles.

Versailles, le 23 juin 1880.

Monsieur le procureur général,

M. le procureur de la République me communique les instructions que vous lui avez données au sujet de l'exécution des décrets du 29 mars dernier.

Je ne saurais prêter mon concours à des actes que je considère comme contraires à mes convictions et à mes devoirs de magistrat.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien adresser ma démission à M. le garde des sceaux.

C. DE ROYER.

Substitut du procureur de la République près le tribunal civil de Versailles.

Les rapprochements entre la rentrée des communards, la fête du 14 juillet et l'expulsion des congrégations non autorisées de leurs maisons se présentent en foule à l'esprit. Ainsi, peut-on ne pas être frappé de cette contradiction : au moment même où les radicaux célèbreront la fête du 14 juillet, la prise d'une forteresse où l'on détenait et enfermait sans jugement, ils chasseront, également sans jugement, de paisibles et bienfaisants religieux.

A propos de l'influence que l'amnistie peut être appelée à exercer sur les futures élections, la Gazette de Cologne fait les réflexions sui-

vantes : « Le suffrage universel est un singulier animal (*ein wunderliches Thier*) ; il hurle toujours sur commandement ; sous l'empire s'était M. Rouher qui était son maître et aujourd'hui le dompteur s'appelle Gambetta. Les Français sont habitués à cet état de choses ; mais, pour leurs voisins, ce n'est pas une perspective très agréable que maintenant Rochefort, Clémenceau et Louis Blanc aient le grand mot à dire dans les élections de 1880 et de 1881, et qu'ensuite une Chambre pénétrée de l'esprit de ces bons apôtres cherche à réaliser leurs idées politiques et sociales, et à le faire prévaloir dans le concert des peuples. »

Les poursuites intentées au duc de Padoue, député bonapartiste de la Corse, pour délit électoral, sont suspendues. L'affaire qui devait être jugée vendredi 25 juin par la cour de Paris, sera renvoyée jusqu'à ce que le Sénat ait statué sur la loi d'amnistie.

On a dit que Rochefort, aussitôt son retour à Paris, publierait un grand journal politique.

Ce nouvel organe s'appellera « *l'Intransigeant* » et se vendra 10 centimes le numéro.

Le mouvement conservateur s'accroît en Italie ; les élections législatives ont été un premier avertissement à la gauche, dont les divisions, les querelles, les rivalités sont, depuis longtemps, un sujet d'étonnement pour tout le monde et d'indignation pour les libéraux, qui pensent qu'un meilleur usage pourrait être fait du pouvoir. Les élections municipales à Rome, et quelques élections provinciales viennent de prouver une fois de plus que, si la gauche n'y prend garde, elle sera chassée résolument par le peuple, au prochain renouvellement de la Chambre. L'esprit public se révèle avec non moins de force dans ces élections-là que dans les élections législatives, et il faudrait être bien léger ou bien imprudent pour n'en pas tenir compte.

Le même mouvement ne tardera pas à se dessiner en France.

Les journaux du Jura annoncent que le général de Geslin, ancien commandant de la place de Paris, qui commandait une brigade à Lons-le-Saulnier, vient d'être mis en disponibilité.

Le motif de cette mesure est le refus du général d'assister à l'enterrement civil de M. Tamisier, sénateur.

On assure que l'on organise en ce moment, en l'honneur de M. Gambetta, une manifestation qui, de Paris, devrait s'étendre à tous les départements. Un certain nombre d'admirateurs de M. Gambetta, se seraient cotisés pour faire les frais du tirage, à quelques milliers d'exemplaires d'une *adresse de félicitations*, qui serait remise au président de la Chambre. Cent exemplaires, composés de plusieurs feuilles, divisées elles-mêmes en 100 carrés, seraient adressés à un comité organisé dans chaque arrondissement et déposés chez les notables de chaque quartier. Chaque citoyen avant d'apposer sa signature, devrait justifier de sa qualité d'électeur.

Si cette nouvelle est vraie, nous espérons qu'on vaudra bien soumettre aux électeurs du Lot cette *adresse de félicitations*. Ce sera une occasion pour les partisans de l'amnistie de se compter chez nous.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Chemin de fer d'Orléans

Nous indiquons en tête du journal les modifications introduites, à partir du lundi 28 juin, dans le service des trains de Paris à Cahors.

Chemin de fer d'Orléans.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Train de Plaisir

Avis.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le Public qu'un *train de plaisir* sera fait pour Paris le **jeudi 8 juillet** prochain, au départ de Cahors.

Ce train n'admet que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et

3<sup>e</sup> classe.

Le retour de Paris aura lieu le **vendredi 16 juillet**.

Prix des places (aller et retour) :

2<sup>e</sup> classe **45 fr.**

3<sup>e</sup> classe **32 fr.**

Dép<sup>t</sup> de Cahors, **Jeudi 8 juil.**, 4 h. 40 matin.  
— de Paris, **Vendredi 16 juil.** 1 h. soir.

Par arrêté du ministre des finances du 24 juin, M. Molinié, sous-inspecteur de l'enregistrement dans le département des Landes, a été appelé à Cahors, en la même qualité.

Par arrêté du 21 du même mois, M. Combrédet, commis de direction des contributions indirectes, à Souillac, a été appelé avec le même grade à Cahors.

Par un arrêté du même jour, M. Fernandès, commis de direction des contributions indirectes, à Cahors, a été nommé à Souillac, en la même qualité.

Sont nommés :

Juge au tribunal de première instance de Gourdon (Lot), M. Vialle, juge de paix à Cazals, licencié en droit, en remplacement de M. Mage, démissionnaire.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Auch (Gers), M. Maurin, procureur de la République près le siège de Figeac.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Figeac (Lot), M. Caill, procureur de la République près le siège de Guéret.

Nous recevons de la direction des Postes et Télégraphes la note suivante :

A partir du 28 juin, il sera créé un service de bureau ambulancier sous la dénomination de Périgueux à Gannat.

Par suite de cette création, les correspondances partant de Paris à 7 h. 40 du soir arriveront à Périgueux à 5 h. 20 du matin, partiront de Monsempron-Libos à 8 h. 30 et parviendront à Cahors à 10 h. 35 du matin. Il en résultera donc une amélioration sensible pour la distribution du courrier de Paris à Cahors et dans plusieurs localités du département.

PRÉFECTURE DU LOT.

Chemin de fer de Montauban à Brive.

L'adjudication pour la *fourniture du sable* que nous avons annoncée, aura lieu le **LUNDI 12 JUILLET**, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de la Préfecture.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient de décider qu'un ouvrage sera accordé, à titre de prix, à l'école municipale de dessin de Cahors, lors de la distribution des récompenses, fixée au mois d'août prochain.

Dimanche prochain, **27** du courant, à 2 heures précises du soir, dans la grande salle de la Mairie, aura lieu la séance trimestrielle de la Société des Sauveteurs du Lot.

L'assemblée sera présidée par M. le Maire. L'objet de la réunion est l'organisation définitive de la Société, suivant les nouveaux statuts approuvés par M. le Ministre de l'intérieur.

Immédiatement après, il sera procédé à l'élection des membres composant le Conseil d'administration.

M. le ministre de l'intérieur vient de décerner une médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe, au sieur Lacam (Jean), cultivateur à Théminettes, pour avoir arrêté, le 8 février dernier, au péril de ses jours, un cheval attelé à une voiture, qui s'était emporté.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets, une nouvelle circulaire relative aux rapports que les agents du service pénitentiaire peuvent avoir avec les détenus.

Cette circulaire, rappelant des instructions antérieurement données, défend absolument au personnel des prisons d'avoir des intérêts, soit avec les détenus, soit avec les entrepreneurs ou concessionnaires d'ateliers.

La même circulaire interdit également aux

fonctionnaires ainsi qu'aux surveillants laïques ou religieux de recevoir les détenus dans les locaux affectés à leur habitation.

Enfin, défense est faite aux agents de l'administration d'employer les détenus à leur service particulier.

En terminant, le ministre insiste sur la nécessité d'observer strictement les instructions qui sont données en vue de maintenir l'égalité dans l'exécution des peines et d'éviter les évasions.

Le *Messenger de Toulouse* annonce que M. Delcurro, procureur général à Pau, ancien procureur de la République à Toulouse, qui était entré dans la magistrature au 4 septembre, et dont les sentiments républicains et catholiques sont notoires, est parti pour Paris, dans l'intention de donner sa démission, afin de ne pas s'associer à l'exécution des décrets du 29 mars.

D'après une demande du ministre de la marine et des colonies, le ministre de la guerre vient de décider que les jeunes gens de la classe 1879, appelés par leur numéro de tirage à faire partie de l'armée de mer, seraient admis, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, à devancer l'appel au titre des équipages de la flotte, sur le vu d'autorisations individuelles délivrées par les commandants des bureaux de recrutement.

Les jeunes gens qui auront bénéficié de la mesure dont il s'agit, seront précomptés au contingent que leur canton sera appelé à fournir aux troupes de la marine (infanterie et artillerie).

Voici le programme des concours de 1881, organisés par la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

1<sup>er</sup> Concours. — Poésie.

La Société propose pour l'année 1881 :

Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ;

Une médaille d'or de la valeur de cent francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élogie, fable, etc.) ;

Une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs au meilleur groupe de trois sonnets.

Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents.

NOTA. — Afin de préciser le classement des pièces, les concurrents sont priés d'indiquer, par un sous-titre, s'ils destinent leurs ouvrages au concours de *Poésie de genre* ou au concours de *Poésie lyrique*. Seront seules admises les pièces inédites et qui n'ont pas été distinguées par d'autres académies.

2<sup>e</sup> Concours. — Sciences.

La Société propose pour cette année 1881 la question suivante :

*Etudier le climat du département de Tarn-et-Garonne, les variations qu'il a subies depuis les temps historiques, et l'influence de ces variations sur l'hygiène publique, sur la distribution des cultures et sur la production agricole.*

Une médaille d'or de la valeur de quatre cents francs sera décernée à l'auteur du mémoire couronné.

3<sup>e</sup> Concours. — Littérature.

Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs sera attribuée à l'auteur qui aura le mieux répondu à la question posée en ces termes :

*Influence de Victor Hugo sur la littérature contemporaine.*

Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétariat général de la Société, à Montauban, avant le 1<sup>er</sup> février 1881, terme de rigueur. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages admis à concourir.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

Le Directeur trimestriel, Le Secrétaire général,  
D<sup>r</sup> Léon RATTIER. E. de BOISSIÈRE.

La vendange vient d'être faite aux antipodes. Le long du Goulburn River, annonce le *Sydney Mail* du 17 avril, le raisin a été cette année très abondant et d'une qualité remarquable. C'est même la plus belle récolte que l'on ait vue dans la Nouvelle-Galles du sud, où l'on produit avec les cépages importés d'Europe, des vins de natures très diverses, tels que bordeaux, bourgogne, xercés et malaga.

LES PHYLLOXERA. (Solution du problème).

Le *Moniteur commercial* (la vigne et agriculture réunis) du 9 mai 1880, publie que, sur interpellation de M. Frémy, à la séance de l'Académie des sciences, du lundi 3 mai, M. le baron Thenard, inventeur de l'application du sulfure de carbone a fait l'aveu que le sulfure de carbone tuait le phylloxera, mais qu'il tuait aussi la vigne.

On demande pourquoi le *Journal officiel*, qui rend compte de cette séance, ne fait aucune mention de cet incident, qui cependant doit être connu de tous les propriétaires soucieux de leurs vignes, et qui ne veulent pas les laisser dévorer.

Les moteurs de ce système prétendent que, pour empêcher l'agrandissement des taches phylloxériques, il faut procéder par voie d'extinction, c'est-à-dire tuer avec le sulfure de carbone et la vigne et le phylloxera.

De nombreux essais de sulfure coalaté ont été faits en 1877, chez plusieurs propriétaires, membres du Comice agricole de Créon (Gironde), mais sans aucun succès. Un propriétaire a perdu toutes ses vignes qui avaient été traitées. (Rapports officiels des Comités d'étude et de vigilance, page 232, année 1877).

M. le comte de Bonneval (rapports officiels de 1877, page 230), fit sur ses propriétés à la Trezou (Gironde) deux essais successifs, des eaux vannes des tabacs qu'on présente aujourd'hui comme curatif infallible; le résultat fut un insuccès complet.

Plus de cinquante mille procédés ont été soumis au ministère et pas un n'a encore réussi. Il s'agit donc de trouver le remède qui tuera l'insecte et rendra à la vigne la vigueur perdue.

Ce problème est victorieusement résolu.

Des essais ont été faits depuis trois mois sur toute espèce de vignes, dans toutes sortes de terrains et sous des climats différents, par plus de 2,000 propriétaires.

Tous constatent que le nouveau produit employé a pour résultat :

De détruire immédiatement le phylloxera et tous les insectes nuisibles à la vigne;

De donner une couleur plus franche et plus saine aux vignes traitées;

De produire une végétation luxuriante et de nouveaux chevelus aux racines.

Je tiens à la disposition de ceux qui douteraient, toutes les attestations reçues jusqu'à ce jour et toutes celles qui se produisent journellement.

Il ne s'agit pas de certificats isolés, surpris à la complaisance d'un ou de quelques propriétaires, mais bien de témoignages qui n'ont d'autre but que de rendre hommage à la vérité; et ceci est d'autant plus vrai que nous ne livrons nos produits qu'avec garantie des résultats et nous exigeons le paiement qu'après constatation. Cela dispense de tous commentaires.

L'application est peu coûteuse (six centimes environ par pied de vigne), elle est facile et ne présente aucun danger pour ceux qui en font la manipulation.

J'ose espérer, que tous les propriétaires, qui ont à cœur de voir prospérer leurs vignes, m'honoreront de leur confiance et m'adresseront leurs demandes.

EMILE PIGNER,  
Maire de St-Matré (Lot).

On lit dans le *Journal de Tarn-et-Garonne* :

On vient d'arrêter, à Montauban, le sieur Franceries Philippe, âgé de 85 ans, qui a tué à coups de couteau sa femme âgée de 80 ans.

Le meurtrier avait tenté, après son crime, de se suicider en se noyant dans le Tarn, mais il a été sauvé par un militaire.

THÉÂTRE DE CAHORS.

DIRECTION DE M. GILBERT.

Spectacle du dimanche 27 juin,

LE TROUVÈRE.

Bureaux à 7 heures et demie. — Rideau à 8 heures.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

JOUR	SAINS	FOIRES.
27 Diman.	s. Guillaume.	
28 Lundi.	s. Léon II v-j.	Cazals, Puybrun, Soturac.
29 Mardi.	s. Pierre et s. P.	Grézels, Floirac.
30 Mercr.	Comm. s. P.	Gigouzac, Promilhanes, Gourdon, Gramat.
1 Jeudi.	Oct. de s. J.-B.	Cahors, Frayssinet-le-Gélat, Rouquayroux, Dégagnac, Frayssinet, Vayrac.
2 Vend.	Visitat. de S.	Puy-l'Évêque
3 Samedi.	S. Martial.	Bagnac.

Lunaisons du mois de Juin.

- ☉ N. L. le 7, à 10 h. 4 du soir.
  - ☽ P. Q. le 15, à 10 h. 1 du soir.
  - ☉ P. L. le 22, à 1 h. 35 du soir.
  - ☽ D. Q. le 29, à 10 h. 7 du matin.
- Les jours croissent de 17 m. du 1<sup>er</sup> au 20 et décroissent de 4 m. du 20 au 30.

Dernières Nouvelles

Le *Journal officiel* porte les nominations suivantes dans la magistrature :

Procureurs généraux :

- M. Serres, à Douai ;
- M. Denis, à Amiens ;
- M. Legris, à Grenoble.

Procureurs de la République :

- M. Lacaze, à Versailles ;
- M. Duteillet, au Puy.

Substituts du procureur de la République :

- M. Flamand, à Versailles ;
- M. Petivier, à Nancy.
- M. Bonnet est nommé en remplacement de M. Mathieu de Vienne, destitué.

M. Privat, substitut, est envoyé en disgrâce au Mans.

On écrit de Montpellier, le 23 juin.

Des affiches manuscrites, portant les inscriptions suivantes, ont été placardées sur les murs de l'hôpital et de la faculté :

Conditions imposées par les étudiants pour la réouverture de la faculté.

- Démission du doyen ;
- Démission du conseil de permanence ;
- Démission de MM. Planchon et Sabatier.
- Nomination de M. Amagat et nomination de M. Dupré comme doyen.

Ces affiches, qui avaient été placardées pendant la nuit, ont été aussitôt enlevées.

Nos jeunes voisins de Montpellier, sont vraiment trop modérés. Ils devraient exiger la suppression des examens, et se proclamer tout de suite docteurs. Nous aurions ainsi des médecins complètement dignes du progrès radical.

On nous écrit de Paris que l'émotion est grande dans le monde politique, et qu'elle commence à descendre très sérieusement dans le monde des affaires, non seulement à cause de l'amnistie et de l'exécution des décrets du 29 mars, mais aussi à cause de l'approche de la fête du 14 juillet. On dit partout qu'il est impossible de ne pas être gravement préoccupé en présence d'un système que l'on résume ainsi : *Rentrée des Communards, expulsion des religieux.*

Une grève de 2,000 ouvriers vient d'éclater dans la grande usine de Fives-Lille.

DÉPÊCHES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Montpellier, 25 juin.

La réouverture de la Faculté de Médecine a eu lieu aujourd'hui, à midi. Peu d'étudiants étaient présents. Des mesures d'ordre avaient été prises.

Les examens ont pu avoir lieu, malgré une tentative de manifestation.

Les cours ne seront repris que cette après-midi.

Paris, 26 juin 3 h. soir.

Hier, après le discours de M. Bocher, répondant à M. de Freycinet, le Sénat a voté l'ordre du jour pur et simple sur la question de renvoi des pétitions contre les décrets du 29 mars au gouvernement, par seize voix de majorité.

Le Sénat a repris la suite de la discussion sur l'aumônerie militaire.

La Chambre des députés termine la discussion du budget de la guerre.

Paris, 4 h. soir.

La commission de l'amnistie sera nommée lundi dans les bureaux du Sénat. On croit que la majorité sera défavorable à l'amnistie totale, et proposera l'exclusion des condamnés pour délit de droit commun.

Paris, 4 h. 20 soir.

Aucun cours n'a pu avoir lieu hier à la Faculté de médecine de Montpellier.

Les troupes ont été appelées et n'ont quitté la Faculté qu'à six heures. Grande émotion en ville.

MM. le Préfet, le doyen et le Maire ont eu une conférence pour aviser aux mesures à prendre.

Paris, 5 h. soir.

Les nouvelles de Montpellier, d'aujourd'hui midi, annoncent que la faculté de médecine est occupée comme hier par les troupes. Le jardin des plantes est également occupé militairement. Quatre ou cinq étudiants seulement assistent aux cours.

Bourse de Paris

Cours du 26 Juin.

Rente 3 p. %	85 30
— 3 p. % amortissable	88 00
— 4 1/2 p. %	115 00
— 5 p. %	119 45

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 1016<sup>e</sup> livraison (26 juin 1880). — Le Saut-du-Doubs. — France. — Suisse. — Souvenir de Franche-Comté, par M. Charles Joliet. — Texte et dessins inédits. — Dix dessins de Th. Weber.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 395<sup>e</sup> livraison (26 juin 1880). — TEXTE : Feu de paille, par M<sup>me</sup> C. Colomb. — La Consolation, par Ch. Schiffer. — Une Chasse aux bouquets, par B.-H. Revoil. — Les dangers du gaz d'éclairage. — Les deux Mousmes, par Louis Rousselet.

DESSINS : Tofani, Sahib.  
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 15 juin.

- La Durée du Service militaire, par M. Amédée Le Faure.
- La Guerre Russo-Turque d'après des documents inédits (Seconde et dernière partie), par \*\*\*.
- Les Traités de commerce et leurs effets, par M. E. Fournier de Flaix.
- Préface aux lettres inédites d'Hector Berlioz, par M. Ch. Gounod.
- Lettres inédites : Sa vie racontée par sa correspondance intime, par Hector Berlioz.
- Poètes Grecs contemporains : Ecole Ionienne, par M<sup>me</sup> Juliette Lamber.
- Le Charmeur (Troisième et dernière partie), par M. Marc-Monnier.
- Les Petits Bouquets (Poésies), par M. Louis Ratisbonne.
- Angleterre et Russie, par M. Coriolis.
- Lettres sur la Politique extérieure.
- Chronique politique.
- Journal de la quinzaine.
- Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, in-

somnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N<sup>o</sup> 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — LÉON PEYCLER, instituteur à Chéyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

L'eau de l'ÉCHELLE, hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le Vin de Gilbert Séguin fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris 378, rue Saint-Honoré.

COMPAGNIE GÉNÉRALE  
d'Assainissement et de Fertilisation  
VIDANGE  
DE JOUR ET DE NUIT

Perfectionnés et complètement désinfectés

DIPLOME D'HONNEUR

Usines à Puteaux, Nanterre, Bicêtre, Thiais et Lille

PRODUITS CHIMIQUES

Sulfate d'ammoniaque, Engrais composés

ÉMISSION

de 1,600 Obligations de 500 fr.

REMBOURSABLES EN 50 ANNÉES

Intérêt : 3 Francs par An

Payables par trimestre à raison de 7 fr. 50 en Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

La Compagnie d'Assainissement et de Fertilisation est en pleine exploitation et donne des bénéfices importants.

Ces obligations sont garanties par première hypothèque prise sur les immeubles et le matériel de la Société.

PRIX D'ÉMISSION : 488 FRANCS

50 francs en souscrivant.  
38 francs à répartition.  
100 francs le 1<sup>er</sup> août 1880.  
100 francs le 1<sup>er</sup> septembre 1880  
100 francs le 1<sup>er</sup> octobre 1880.  
100 francs le 1<sup>er</sup> novembre 1880

Le coupon d'octobre de 7 fr. 50 sera reçu en déduction du dernier versement.

Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 485 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE du lundi 28 au mercredi 30 juin 1880

à la CAISSE VIVIANNE

45, rue Vivienne — PARIS

Les coupons de Juillet sont reçus en paiement sans commission.



GRAINE DE LIN TARIN

Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS

CONTRA

Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.

Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FEU-BLANC

La boîte : 1 fr. 30

DARTRES, DEMANGEAISONS, VICE DU SANG

POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot : 2 fr.

ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon : 5 fr.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au 27 Juin.

Naissances.

Girme, Anne, à Lamarchande,

Ytier, Jean, Boulevard-sud.

Sadoul, Jean, à St-Georges.

Alazard, Anaïs, à Lacapelle.

Mariages.

Marmiesse, Antoine, et Ramondis, Ursules.

Deschamps, Paul, et Espartelle, Eugénie.

Décès.

Dejean, Antoine, 34 ans, à St-Georges.

Valtrand, Marie, 83 ans, rue du Moulin St-James.

Calvet, François, 52 ans, (hospice.)

Malbert, Augustin, 62 ans, rue St-Géry, 3.

# Le Journal des Tirages Financiers

(10<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital : SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages, Cours des Valeurs cotées officiellement et en Bourse. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS  
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS  
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

### UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

### A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par M. DIDES,

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

## GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches

PAR AN

Semaine politique et financière

— Etudes sur les questions du jour

— Renseignements sur toutes les valeurs

— Arbitrages avantageux

— Conseils particuliers par Correspondants

— Échéances des coupons et leur prix exact

— Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2<sup>fr.</sup> La Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS.

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANIÉ-POSTE ou TIMBRES-POSTE

59, Rue Talbot — Paris

Monsieur DEYNAUD, courtier demande la représentation d'une maison de vins du midi pour le gros. Cours du Médoc, 28, Bordeaux.

Lire la brochure de Dargent (du Gaulois)

Rente foncière { Cours actuel 600.

{ Cours justifié 700.

Ses avantages — sa hausse progressive.

Augmentation constante du revenu et du capital.

Rente de l'état et Rente foncière.

Propriété individuelle et propriété collective.

Traité de 200 millions avec le Crédit Foncier.

Résultats de premières acquisitions

En vente : Librairie Lecuir 17, boul. Montmartre, Paris.

Envoi : 50 centimes

HAFNER PIERRE

BREVETÉ S. G. D. G. (22 MÉD. & DIPL. D'HON.)

12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS

Fabrique, 4, rue Buffaut, PARIS

MÉD. D'OR à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de 1878

COPPRES-PORTS TOUT EN FER

COPPRES-NEUBLES & COPPRES en FER POLI

Serrures de précision — Serrures de bâtiments

Envoi franco de Dessins et prix-courants

## BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

Société anonyme. Capital 100 millions de fr. SIEGE SOCIAL A PARIS, 4, RUE DE LA PAIX

La Banque Hypothécaire de France délivre au pair (en représentation de ses prêts à long terme, consentis sur première hypothèque) des Obligations de 500 fr. 4 0/0 rapportant 20 fr. d'intérêt annuel, payables trimestriellement. Ces titres sont remboursables au pair, par voie de tirage au sort, en 75 ans.

La Société délivre, en représentation de ses opérations à court terme, des Bons de Caisse.

Ces Bons sont, au choix des souscripteurs, au porteur ou nominatifs transmissibles pour endossement. Ils sont de 100, 500, 1,000, 5,000 et 40,000 fr. L'intérêt qui leur est alloué est fixé comme suit :

A six mois ..... 3 0/0  
A un an ..... 3 1/2 0/0  
A deux ans et au-delà ..... 4 0/0

La Société reçoit des dépôts en comptes courants.

L'intérêt alloué aux dépôts à vue est de 1 0/0. Pour les dépôts à dix jours de vue, il est de 1 1/2 0/0.

Les demandes d'Obligations et de Bons de caisse sont reçues :

A Paris : Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4 rue de la Paix ;

A la Sté Gle de crédit indust. et commerc. ;

A la Société des Dépôts et Comptes courants ;

Au Crédit Lyonnais ;

A la Société Générale ;

A la Société Financière de Paris ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER.

A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus

Le paiement des coupons et le remboursement des Titres amortis et des Bons de Caisse échus sont faits aux mêmes caisses.

Le 10 juillet prochain, à trois heures, aura lieu au siège social le troisième tirage des Obligations émises le 10 Janvier 1880 à 480 fr., et qui sont remboursables à 1,000 fr.

## LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie : 52,688,827 fr.

Arrérages payés aux Rentiers : 162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière : 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à M. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre à Gourdon ; Bap<sup>te</sup> Planiol, à Souillac.

GUÉRISON IMMÉDIATE des RHUMATISMES, NEURALGIES et MAUX DE TÊTE En faisant usage continu de la

ELECTRO-BAGUE VOLTAÏQUE BREVETÉ S.G.D.G. ANTI-RHUMATISMALE

Plus de Rhumatismes Plus de Neuralgies

Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M<sup>rs</sup> Mandelli, frères bijoutiers.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, de 10 heures à 10 heures.

Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

## SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE CLIFF

Constitué suivant acte reçu par M<sup>r</sup> FAROUX, notaire à St-Quentin, le 14 juillet 1879.

Siège social : Ancienne route de Vermand, 6, à St-Quentin (Aisne)

CAPITAL SOCIAL : 1,600,000 fr., divisé en 3,200 actions entièrement libérées

MISE EN VENTE

DE 2,400 ACTIONS

De 500 francs, entièrement libérées, donnant droit, chacune :

1<sup>o</sup> A la propriété d'un 3,200<sup>me</sup> de l'actif social ;

2<sup>o</sup> A un revenu : Intérêt de 6 0/0 payables par moitié les 1<sup>er</sup> juillet et 31 mars ;

Solde de dividende, payable le 31 mars.

NOTICE

L'usine Cliff, dont 2,400 actions sont mises en vente par le Comptoir financier et Industriel de Paris, date de 1818.

Elle a été créée par William Cliff père inventeur de mérite, qui construisit le premier métier à Tulle, qui ait fonctionné en France, ainsi que le métier circulaire. Depuis cette époque, elle est sous la direction de MM. William Cliff, père et fils, Edwin Cliff et Henri Cliff, arrivé à un haut degré de prospérité qui ne fait que s'accroître.

L'usine Cliff est, en effet la première de France pour la fabrication des tulles, nouveautés en soie et coton, le blanchiment et l'appret des tulles en coton et en soie et des tissus de coton, le grattage des tissus piqués et la teinturerie des tissus. Cet établissement modèle est visité par nos élèves des écoles d'arts et manufactures dans leurs tournées d'études.

L'usine Cliff a obtenu à Saint-Quentin Paris et Londres, quatre médailles de 1<sup>re</sup> classe en 1852, 1865, 1867 et 1869. En 1878, une médaille pour le blanchiment à Paris, hors concours, membre du jury pour les dentelles.

Le chiffre d'affaires des vingt dernières années atteint un total de 15,479,840 69.

La moyenne des bénéfices nets par année de 1859 à 1868 est de 182,467 69, soit 22,87 0/0 du chiffre d'affaires et 11,40 0/0 du capital de 1 million 600,000 fr.

La moyenne des bénéfices nets par année, de 1869, à 1878, est de 197,763 51, soit 26 0/0 du chiffre d'affaires et 12,23 0/0 du capital de 1,600,000 fr.

Les fondateurs estiment que la manufac-

ture doit produire dans quelques années un maximum de bénéfice net de 300,000 fr. permettant de distribuer, intérêts de 6 0/0 payés, un dividende de 80 fr. aux actionnaires. En attendant ces magnifiques résultats, que la compétence et la qualité de MM. Cliff font juger si logiques, un revenu minimum (intérêts compris) de 10 0/0 est prévu pour l'année 1880 par MM. Cliff, d'après les bénéfices des quatre premiers mois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. WILLIAM CLIFF, président ;

MICHEL FILS, manufacturier, fournisseur de l'armée française ;

HENRY CLIFF, administrateur-délégué ;

EDMOND FOURNET, ancien associé de la maison Cliff et C<sup>e</sup>, administrateur-délégué.

Demander au Comptoir financier et industriel de Paris, à ses succursales ou à ses correspondants les prospectus et brochure contenant tous les renseignements complémentaires indispensables.

Prix de vente : 600 francs

Payables comme suit :

LORS DE LA DEMANDE ..... 150 fr.

Au 31 JUILLET 1880 ..... 200

Au 31 AOÛT 1880 ..... 250

AVIS IMPORTANT. — La libération complète au moment de l'achat donne droit à une bonification de 5 fr. par titre, soit net à verser : 595 fr.

Tout ordre d'achat parvenu avant le 30 juin inclus donne droit au coupon d'intérêt du 1<sup>er</sup> juillet de 15 francs à déduire du 3<sup>e</sup> versement, si la libération n'est pas immédiate.

POUR L'ACHAT D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'USINE CLIFF, S'ADRESSER :

A Paris. — Au Comptoir financier et Industriel de Paris, 11, rue Laflite.

A Cahors. — à la succursale du Comptoir, 40, rue de la Liberté.

## Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

### ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de godron, Eau de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infallibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

1<sup>fr.</sup> 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

## LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE

Propriété de la

BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Sera adressé gratuitement tous les Dimanches et pendant une année, à titres d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné à un

Journal Conservateur.

Adresser les demandes à M. le Directeur, 177, Boulevard St-Germain, Paris.